

Effects of Corruption on Growth and Development of the Moroccan Economy

Hasnaoui Rachid¹, Ktit Jalal²

1 Professeur, Laboratoire polyvalent en Recherche et développement- Université Sultan Moulay Slimane- Faculté Polydisciplinaire Béni Mellal. Maroc

2 Doctorant, Laboratoire de recherche : finance, entrepreneuriat et développement. Centre d'études doctorales : droit et économie Université Mohamed V Rabat. FSJES Salé. Maroc

Résumé : L'intérêt du présent papier est d'examiner le ralentissement de la croissance économique à cause de la corruption endémique qui tend à freiner l'investissement privé, diminuer la qualité de l'investissement public, favoriser le développement d'une économie de rente et paralyser le développement de toute la société marocaine.

L'analyse de la littérature théorique et empirique existante à ce sujet montre en effet que la corruption entraîne un coût socio-économique important. La prévalence de ce fléau peut expliquer les faibles performances des entreprises. En favorisant certains secteurs rentiers, la corruption impacte sur la distribution optimale des dépenses publiques. Elle peut prendre la forme d'une taxe sur l'entreprise productive décourageant ainsi l'investissement.

La corruption est un problème systémique. Seule une approche globale peut être efficace pour lutter contre la corruption. Or, la lutte contre la corruption commence par la volonté politique. Les responsables doivent non seulement conduire les réformes mais également donner l'exemple. Une bonne stratégie se concentre sur les causes et non les effets, sur la guérison et non seulement sur le diagnostic, sur les systèmes corrompus et non seulement sur les parties.

Mots clés : Corruption, Croissance, développement, stratégie gouvernementale, lutte contre la corruption.

Abstract: The interest of this paper is to examine the slowdown in economic growth because of the endemic corruption that tends to hinder private investment, reduce the quality of public investment, promote the development of an annuity Economy and paralyze the development of the whole Moroccan society. The analysis of the existing theoretical and empirical literature on this subject shows that corruption leads to an important socio-economic cost. The prevalence of this problem may explain the poor performance of companies. by favoring certain rentier sectors, Corruption affects the optimal distribution of public expenditure. It may take the form of a tax on productive enterprise thereby discouraging investment. Corruption is a systemic problem. Only a comprehensive approach can be effective in the fight against corruption. However, the fight against corruption begins with the political will. Policymakers should not only lead the reforms but also lead by example. A good strategy is focused on the causes and not on the effects, on healing and not only on the diagnosis, on corrupt systems and not only on the parties.

Keywords: Corruption, Growth, development, government strategy, fight against corruption.

I. Introduction

La corruption est étroitement liée à la notion du pouvoir. Sa définition même suppose l'existence d'un pouvoir qu'on détourne en vue d'un intérêt privé. Cependant, « Il ne faut pas confondre clientélisme ou relationnisme et corruption. Ce sont deux mécanismes tout à fait distincts, qui requièrent des analyses différentes, quand bien même ils se recourent en aval »¹.

La corruption constitue la négation de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit. En remettant en cause l'égalité des citoyens devant la loi, elle est une atteinte directe aux droits de l'Homme et aux fondements de la démocratie. Elle mine l'esprit civique et entraîne une perte de confiance des populations envers leurs institutions et leurs dirigeants. Elle est à l'origine du gaspillage de ressources publiques, permet le contournement des réglementations et fausse les règles de la concurrence. En somme, la corruption constitue un obstacle majeur à la croissance et au développement. La corruption nuit aux finances publiques et bloque le développement de l'économie nationale. Elle nuit également à l'investissement étranger et intérieur.

Aussi, la corruption engendre des coûts énormes. Certains auteurs estiment que la corruption engendre un manque à gagner pour l'Etat. Par exemple « la commission versée à un fonctionnaire corrompu peut donner lieu à un surcoût compris entre 2 à 10 fois la valeur de cette commission. On peut atteindre alors une perte pour

¹ El Aoufi N. La corruption dans les marchés publics. Une enquête. Revue Critique économique N° 5 printemps 2001.

le pays comprise entre cinquante à Cent fois le montant versé au fonctionnaire corrompu »². De ce fait un pays corrompu est comme un pays qui investit dans les « cathédrales dans les déserts ».

Ces dernières années, la corruption est au cœur d'un débat national effervescent pour le développement. De nombreuses initiatives visant à éradiquer la corruption sont prises par le Maroc en s'inspirant des recommandations des organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unis pour le développement, Transparency International... Toutefois, les détenteurs du pouvoir se comportent comme une mafia traitant toute tentative de changement risquant de mettre en danger leurs intérêts personnels. Ainsi, toute réforme du système va se heurter à une forte opposition des tenants de cette rente.

Dans le cadre de ce travail, deux questions centrales nous préoccupent: **quelle est la relation entre la corruption et les faibles niveaux de croissance de l'économie marocaine? Existe-t-il des solutions efficaces à ce fléau endémique?**

La démarche poursuivie dans le présent article est exclusivement qualitative. Ce papier vise trois objectifs essentiels: en premier lieu, montrer l'importance du phénomène de la corruption, ensuite analyser la revue de littérature existante sur les effets économiques et sociaux de la corruption avant d'explicitier les axes de la stratégie Marocaine en termes de lutte contre la corruption.

1. Importance du phénomène de la corruption au Maroc

La corruption se traduit par le favoritisme, le népotisme ou les pots-de-vin. Comme le montre plusieurs études, la corruption représente dans bon nombre de pays en développement dont le Maroc, une taxe élevée sur la croissance et le développement. Selon le rapport de la Banque Mondiale³, le montant annuel des transactions mondiales entachées de corruption est globalement estimé à près de 1000 milliards de dollars, ce qui est l'équivalent de 20% du PIB mondial.

1.1 Causes et manifestations de la corruption

« La corruption n'est que l'une des manifestations du pourrissement institutionnel. Lorsque la corruption devient la norme, elle a pour effet de paralyser le système »⁴.

En étant un sujet relevant de la sociologie, il n'est pas toujours facile de faire une distinction claire entre la cause et la conséquence de la corruption car dans l'acte de la corruption, il y a la composante « intentionnalité ». Par exemple, on peut dire qu' « une cause de la corruption est la recherche d'un enrichissement personnel rapide » mais la recherche de l'enrichissement personnel est une finalité visée par l'agent corrompu. C'est pourquoi il est préférable de traiter des facteurs favorisant l'apparition et le développement de la corruption. Ces facteurs sont en relation avec plusieurs domaines de la vie économique et sociale. Ils sont listés par le centre de recherche international sur la corruption U4⁵ comme suit:

Premièrement, un ensemble de contraintes et d'incitations qui encouragent des politiciens et des fonctionnaires à s'engager dans la corruption, qui incluent de faibles niveaux de salaires versés de manière irrégulière à des fonctionnaires ayant en charge une famille nombreuse. De tels fonctionnaires peuvent se sentir obligés d'avoir recours à la corruption. En ce qui concerne le Maroc, la question du salaire ne semble pas pertinente pour expliquer la corruption dans le secteur public. Les fonctionnaires perçoivent actuellement des salaires comparables voire supérieurs aux salaires qui existent dans le privé. Les retards de salaires semblent plus fréquents et ce à tous les niveaux. Deuxièmement, de multiples opportunités pour l'enrichissement personnel. Certains environnements économiques favorisent beaucoup l'apparition de la corruption c'est le cas en particulier des environnements riches en hydrocarbures et en minerais. La corruption est moins présente dans l'agriculture de subsistance. La taille et la croissance des dépenses publiques offrent des possibilités de corruption. Elle semble aussi présente là où il y a un pouvoir discrétionnaire dans l'attribution qui va au-delà des simples coûts et des avantages économiques. Ce facteur colle parfaitement avec la question des marchés publics. De manière générale, la corruption préférera et encouragera toujours les grands chantiers, c'est là qu'on peut trouver les plus grands flux d'argent et donc les meilleures opportunités de corruption. Lors de l'attribution de marchés publics, plus le pouvoir discrétionnaire est important, plus il y aura de possibilités de corruption. La corruption dans les marchés publics est en 2013 une donnée importante au Maroc. En effet, le nouveau décret relatif aux marchés publics adopté en 2013 ne règle pas le problème du recours. Le rôle de la Commission nationale de la commande publique instituée par ce décret est uniquement consultatif⁶. Le décret ne lui donne pas la possibilité de sanctionner les contrevenants. Par contre, la seule sanction que la Commission peut prononcer à l'encontre des auteurs de fausses réclamations est de les exclure temporairement ou définitivement

² Benali D. La corruption obstacle au développement. Revue pôle de compétences en économie. N°1 Rabat 2002.

³ Institut de la Banque Mondiale (2004). Adresse consultée : web.worldbank.org

⁴ Gouvernance et économie en Afrique, IRIS, Université du Maryland, Collège Park.

⁵ U4 .Anti-corruption Ressource Center

⁶ Pour gagner en légitimité, il faut prévoir une instance de gouvernance et d'arbitrage indépendante pouvant prononcer des sanctions à l'encontre des contrevenants.

de la participation aux marchés publics. C'est pourquoi le clientélisme restera monnaie courante pour décrocher un marché. Troisièmement, la corruption est une activité peu risquée en termes de détection et de punition. La corruption prospérera là où les contrôles (internes et externes) sont insatisfaisants et inefficaces. Un Etat policier encourage la corruption. Là où les médias sont contrôlés et censurés, les politiciens et les fonctionnaires corrompus ont moins à craindre.

Aussi, selon l'Agence Canadienne de Développement International⁷, la corruption émane de l'interaction de plusieurs facteurs: Premièrement, il faut que les individus sentent la nécessité de recourir à la corruption. Cela peut provenir de la crainte de voir des concurrents recourir à la corruption, des procédures exagérément complexes, non transparentes ou désuètes, et de la perspective de réaliser des profits importants grâce à une transaction illicite, ou d'une combinaison de ces trois facteurs.

Deuxièmement, la personne qui se laisse soudoyer est incitée à le faire en raison de l'iniquité de sa situation (salaire peu élevé, faible encouragement au rendement, manque de professionnalisme, sécurité défaillante) ou de la perspective d'une récompense (gains ou profits).

Troisièmement, la personne soudoyée doit faire preuve de discrétion. Cela suppose que l'obligation de rendre compte, ainsi que le risque d'être découvert et pénalisé soient minimales.

Quatrièmement, il faut que la culture de l'organisme dans lequel évolue la personne soudoyée ou celle qui incite à la corruption soit encourage, soit décourage les activités illicites.

Transparency International, quant à elle, a identifié une liste de pratique de la corruption. Il s'agit, entre autres, de la corruption politique, par exemple par les dons au financement des campagnes électorales ; l'hospitalité excessive et autres avantages divers, que reçoivent les agents publics de la part des bénéficiaires des contrats gouvernementaux (bourses des universités à l'étranger pour leurs enfants) ; les fraudes de toutes sortes ; la perspective du pouvoir utilisé par les partis politiques pour lever des recettes sur les entreprises internationales, en particulier prenant la forme d'une donation à une œuvre de charité, à un hôpital ou à un orphelinat, un certain pourcentage empoché par les agents publics sur les contrats gouvernementaux, souvent transféré directement sur les comptes bancaires à l'étranger ; les voyages inutiles à l'étranger pour lesquels les agents publics fixent eux-mêmes leurs indemnités, souvent exagérées; le chantage exercé par les forces de l'ordre qui menacent de donner une amende pour obtenir le paiement d'un pot-de-vin (le pot-de-vin ne coutant en général guère moins que l'amende) ; l'insistance de la part des agents publics pour qu'on les paie ou pour qu'ils accélèrent une procédure pour la délivrance de permis de conduire, de permis commerciaux ou pour le contrôle de passeports par exemple ; le versement hebdomadaire ou mensuel d'une somme d'argent à son supérieur par l'agent public.

1.2. Evolution de l'indice de corruption au Maroc

D'après les données récentes (2013) de Transparency International, le Maroc est positionné 91^{ème} sur 177 pays. Il occupe la 9^{ème} place dans le monde arabe devant l'Algérie, l'Egypte, la Mauritanie, le Liban et la Libye et loin derrière les Emirats Arabes-Unis, le Qatar, le Bahreïn, l'Arabie Saoudite, la Jordanie, le Koweït et la Tunisie.

Tableau 1 : classement IPC du Maroc dans le monde arabe en 2013

Rang mondial	Pays	Score
26	E.A.U	69
28	Qatar	68
57	Bahreïn	48
61	Oman	47
63	Arabie saoudite	46
66	Jordanie	45
69	Koweït	43
77	Tunisie	41
91	Maroc	37
94	Djibouti	36
94	Algérie	36
114	Egypte	32
119	Mauritanie	30
127	Liban	28
127	Comores	28
167	Yémen	18
168	Syrie	17
171	Irak	16
172	Libye	15
174	Soudan	11
175	Somalie	08

Source : Transparency International 2013

⁷ La lutte contre la corruption: guide d'introduction

Selon l'indice de perception de la corruption pour l'année 2013 de Transparency, le classement du Maroc est révélateur de l'ampleur du phénomène. En effet, le Maroc n'échappe pas à la prédominance de la corruption qui règne dans tous le pays avec un score de 37 sur 100, soit le même que celui de l'année 2012. Un autre classement cette fois-ci sur 180 pays dans le monde se basant sur la perception des experts réalisé par l'ONG Transparency en 2008 montre que le Maroc n'a connu aucun progrès en matière de lutte anti-corruption depuis plus d'une décennie.

Tableau 2 : Classement de l'IPC⁸ sur une dizaine d'années

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	45	37	-	52	70	77	78	79	72	80	89	85	80	88
Classement relatif sur 100 ⁹	45	41	-	51	53	53	49	48	40	44	49	48	44	50
Score IPC	4,1	4,7	-	3,7	3,3	3,2	3,2	3,2	3,5	3,5	3,3	3,4	3,4	3,7
Nombre de pays	99	90	91	102	133	145	158	163	180	180	180	178	183	176

Source : Transparency International¹⁰

Même avec la création de l'instance centrale de prévention de la corruption en 2007, la corruption ne cesse de s'aggraver. Le classement du Maroc en matière de corruption ne cesse de régresser. Il est passé de la 45^{ème} place en 1999, à la 80^{ème} en 2008 pour enregistrer la 88^{ème} en 2012, un classement corroboré par une perception de 79% des Marocains qui estiment que la corruption s'amplifie de jour en jour. La corruption représente donc un impôt « régressif » sur les ménages. Les familles versent en pots-de-vin une part de leur revenu pour accéder aux services publics. Elles finissent par voir cet accès limité à cause de la corruption.

Néanmoins, il faut remarquer que l'indice de perception de la corruption est précisément basé sur la perception, son évolution est parfois aléatoire. Un simple cas de corruption surmédiatisé est susceptible d'augmenter la perception de la corruption et de rendre inutile le travail de fond qui aurait été fait sur les institutions.

Aussi, selon l'Instance Centrale de Lutte contre la Corruption, le phénomène de la corruption est une pratique cautionnée par le citoyen. En effet, 34 % des familles marocaines reconnaissent avoir eu recours à la corruption¹¹.

1.3. Perception de la corruption par les entreprises marocaines

L'enquête d'intégrité réalisée par Transparency Maroc 2001 permet de mettre en exergue un certain nombre d'informations qualitatives et quantitatives sur la perception de la corruption par les entreprises marocaines. Cette enquête a été réalisée auprès de 320 entreprises du secteur formel et 80 interviews dans le secteur informel. Ainsi la majorité des entreprises considèrent que la corruption dans le secteur public est un obstacle très important au développement des entreprises au Maroc (94%), après les coûts d'imposition (96%).

Ces deux aspects sont souvent liés. Certains agents mettent en avant les coûts d'imposition comme une menace dans l'espoir de percevoir des pots-de-vin. On retrouve le même schéma chez les agents de la circulation qui menacent les citoyens d'avoir à verser une contravention qui peut représenter près de la moitié du salaire mensuel, pour une infraction basique. Ce décalage entre la réglementation en vigueur et la réalité de la société marocaine ne peut qu'encourager la corruption.

Selon les résultats de cette enquête la corruption est perçue comme étant très importante chez les fonctionnaires en général et ceux dépendant directement du ministère de l'intérieur en particulier. Cette corruption s'explique par l'absence de sanction. De ce fait, l'enquête a constaté un sentiment de résignation face à la corruption qui semble s'accompagner d'une méfiance des citoyens à l'égard du système judiciaire en général. Ils sont en effet près de 80% à penser qu'il n'y a pas de raison de porter de plainte.

Aussi, l'enquête de la banque mondiale sur le degré de perception de la corruption est significative.

Tableau 3 : Degré de perception de la corruption par types des entreprises et dans le temps.

Types	1999	2004	2006
Petites entreprises dont (taille<20)	8,89	33,33	47,82
Entreprise moyennes (19<taille<200)	8,14	41,68	55,14
Grandes Entreprises (taille<99)	8,41	52,20	61,41
Total	8,53	44,11	55,92

Source Enquête : Facs 2000, ICA2000, ICA2006. Banque Mondiale

⁸ <http://www.transparency.org/cpi2012/results>

⁹ (Classement /nombre de pays)×100

¹⁰ <http://cpi.transparency.org/cpi2012>

¹¹ Instance centrale de prévention de la corruption, Rapport de 2011.

Il semble, d'après le tableau 3 que le nombre d'entreprises considérant la corruption comme une entrave à leurs activités ne cesse d'augmenter au fil du temps et ce, quelque soit la taille de ces entreprises. Ainsi par exemple le taux des entreprises ayant exprimé cette perception est passée de 9% environ en 1999 à 56% environ en 2006. De même, il est clair que durant l'année 2006, les grandes entreprises qui avancent que la corruption constitue un obstacle à leurs activités représentent 61% contre 48% pour les petites entreprises et 55% pour les moyennes. Les grandes entreprises, plus que les petites sont celles qui perçoivent le plus la corruption comme un obstacle au développement de leurs business.

Dans le même ordre d'idées, le rapport de Transparency International publié en 2000 tire la sonnette d'alarme. En effet, la corruption est pointée du doigt comme un obstacle majeur dans le processus de développement des entreprises. Ainsi, 93% des entrepreneurs questionnés soulignent que la corruption dans le secteur public constitue un obstacle important à leur activités et environ 80% d'entre eux mentionnent qu'elle l'est également dans le milieu politique et les services publics inadéquats.

2. Coût économique et social de la corruption

La corruption engendre des résultats économiques inefficients. Elle nuit à l'investissement étranger et intérieur. La corruption « entraîne une mauvaise répartition des talents en faveur des activités de recherche de rente et fausse les priorités sectorielles de même que les choix technologiques »¹².

La corruption engendre des coûts de transaction énormes. En effet, « les sommes versées ou détournées au profit des agents impliqués dans l'acte frauduleux sont peu de choses devant les dépenses inutiles ou les surcoûts occasionnés par l'acte incriminé »¹³.

2.1. Corruption et croissance par l'investissement

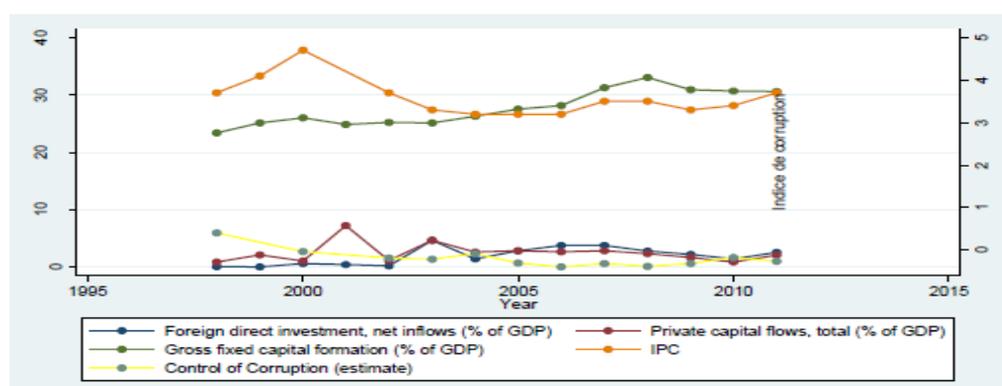
Le Maroc a mis en place un ensemble de mesures visant à favoriser l'entrée des investissements directs étrangers et à améliorer le climat des affaires au Maroc, il s'agit de réformes d'ordres institutionnelles, réglementaires, fiscales et de financement¹⁴. Toutefois, l'ampleur du phénomène de la corruption dans le pays vide de sens les réformes engagées. En effet, la corruption agit négativement sur les investissements comme le montre les études de la Banque Mondiale, de World Développement Indicators et de Transparency International ;

La revue de littérature existante sur la question des investissements s'attache à expliquer les facteurs limitatifs de l'attractivité d'un territoire en termes d'investissements par les problèmes liés au financement, à l'accès au foncier, à la lourdeur administrative¹⁵, mais rarement par le fléau de la corruption.

2.2. Corruption et décision d'investir par les entreprises

La corruption produit des effets sur la décision d'investir. Le graphique 2 montre la relation entre les investissements et la corruption. Ce graphique est construit sur la base de l'indice de perception de la corruption de Transparency International et l'indice du contrôle de la corruption.

Figure 1 : Évolution des investissements et de la corruption au Maroc



Source : Banque Mondiale, WDI et Transparency International

¹² Cherly W : Gray et Daniel Kaufman, Corruption et développement. Finances et développement. Mars 1998. Cité par Benali D. La corruption obstacle au développement. In revue pôle de compétences en économie. N°1 Rabat 2002.

¹³ Benali D. La corruption obstacle au développement. Revue pôle de compétences en économie. N°1 Rabat 2002, P4.

¹⁴ Ces réformes ont concerné par exemple : la loi n° 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, la loi-cadre N° 18-95 formant charte d'investissement et la lettre royale du 09 janvier 2002 portant création des centres régionaux d'investissement.

¹⁵ Michalet C, A (2002). « Qu'est ce que la mondialisation ». Editions la découverte, Paris.

D'un point de vue macro-économique, il semble compliqué, d'après ce graphique de ressortir une relation claire entre le taux d'investissement et le niveau de la corruption puisque leurs courbes évoluent d'une manière presque indépendante. Néanmoins, au niveau Micro-économique, la relation entre la corruption et les flux des IDE est réelle. En effet, les données de l'enquête ICA et FACS de la Banque Mondiale confirment cette relation.

Tableau 4 : Évolution des investissements moyens des entreprises pour lesquelles la corruption est un obstacle à la fois en 2002 et en 2005 par type d'entreprise (en milliers DHs)

TYPE	Effectif	2002	2005	Variation 2005-2002
Petite	4	34, 2055	4355,963	+ 4 321,762
Moyenne	23	18 000	134 000	+ 116 000
Grande	49	17 250 000	48 200	- 17 201 800
Total	76	11 130 000	33 100	- 11 100 000

Source : enquête ICA-2004, ICA-2006, FACS

Tableau 5 : Évolution des investissements moyens des entreprises pour lesquelles la corruption n'est plus un obstacle en 2005 alors qu'elle l'était en 2002 par type d'entreprise (en milliers DHs)

TYPE	Effectif	2002	2005	Variation 2005-2002
Petite	1	565,750	260	- 305,750
Moyenne	13	1 100	25 200	+24 100
Grande	18	2 440	22 000	+19 600
Total	32	1 900	22 700	+20 800

Source : enquête ICA-2004, ICA-2006, FACS

Selon les données des tableaux 4 et 5, l'investissement moyen total des entreprises a chuté tout en considérant la corruption comme un obstacle entre 2002 et 2005. Les grandes entreprises ont diminué leurs investissements alors que les petites et les moyennes les ont augmentés.

Aussi les entreprises ne considérant plus la corruption comme un obstacle en 2005 ont augmenté leur investissement en 2005 comparativement à 2002 où elles considéraient la corruption comme obstacle à leur activités.

La décision d'investir d'une entreprise dépend globalement du climat des affaires et bien entendu de la rentabilité de l'investissement. Toutefois, la corruption a comme effet d'augmenter le coût de l'investissement, baisser le niveau de la rentabilité de l'investissement et décourager la décision d'investir.

2.3. Corruption et flux des investissements directs étrangers.

Balioune-Lutz et Ndikumona (2007) affirment que le découragement de l'investissement privé s'explique par le fait que la corruption augmente les coûts de faire des affaires. Tout en augmentant l'incertitude sur les rendements attendus du capital. En conséquence la corruption sape la croissance. Wei (2000) arrive à démontrer l'impact négatif de la corruption sur les IDE, les investissements internationaux devraient faire la « taxe corruption ».

Le principal résultat de l'étude d'Asiedu (2006) tient au fait que les ressources naturelles et les grands marchés attirent les IDE, cependant une faible inflation, de bonnes infrastructures, une population instruite, un niveau de corruption faible, une stabilité politique et un système judiciaire fiable ont également un effet similaire. Cette idée rejoint les propos de Michalet (2002).

El Bouhadi (2011) montre que l'attraction des IDE n'est pas influencée par la gouvernance telle qu'elle est définie par l'indicateur synthétique de la Banque Mondiale mais, le constat reste tributaire du niveau de la gouvernance dans les pays du Maghreb comparativement avec les pays en concurrence sur les IDE.

Asiedu et Freeman (2009). Considèrent que l'effet de la corruption sur les investissements varie considérablement selon les régions, pour les pays en transition, la corruption est le déterminant le plus important de l'investissement. Dans les pays de la région MENA, les décisions de faible investissement sont tributaires à la mauvaise gouvernance.

Anoruo et Braha (2005) trouvent que la corruption freine la croissance économique Africaine directement en abaissant la productivité de 0.87% et indirectement une baisse de 4.69% par l'investissement.

Mo (2001) conclut que l'impact indirect de la corruption passe de plus de la moitié via son effet sur la stabilité politique, plus de 20% par l'investissement et 15% par son impact défavorable sur la formation du capital humain.

Par ailleurs, d'autres études comme celle de Mauro (1997) et Brunetti et al (1998) fournissent l'évidence d'un effet négatif de la corruption sur l'investissement par rapport au PIB.

Gyimah – Brempong et al (2006) obtiennent le résultat suivant : une diminution de 10 % de la corruption augmente le taux de croissance du revenu d'environ 1.7% dans les pays de l'OCDE et les pays asiatiques, 2.6% dans les pays d'Amérique latine et 2.8% dans les pays Africains.

2.4. Corruption et qualité des investissements publics

Tanzi et Davoodi [1997] ont cherché à déceler l'incidence empirique de la corruption sur la qualité des investissements publics. L'Etat ne sait pas proposer des investissements publics de bonne qualité et leur maintenance est compromise.

Haque et Kneller (2008) pensent que non seulement la corruption augmente l'investissement public, mais elle en réduit également son rendement et rend inefficace l'effort visant à stimuler la croissance économique.

Mauro (1998) en étudiant la composition des dépenses gouvernementales trouve que la corruption réduit vraisemblablement celle de l'éducation.

De la croix et Delavallade (2007) trouvent que les dépenses en éducation et en santé sont plus réduites par la corruption que les dépenses en capital physique, donc il y a distorsion de l'investissement public en faveur de certains types de dépenses pour lesquels la Rent-Seeking est plus aisée et facilement dissimulée.

D'après Gupta et al, la corruption augmente les dépenses militaires mais aussi le recrutement des soldats. A cela s'ajoute selon Delavallade (2006) la hausse des dépenses d'ordre et services publics, d'énergie et de culture par rapport aux dépenses d'éducation et de santé.

2.5. Corruption corollaire d'une forte économie de rente

La corruption peut avoir un impact sur la compétitivité des entreprises. « Le degré de compétitivité des firmes peut avoir deux effets qui sont opposés sur leurs incitations à l'offre de corruption »¹⁶. D'un côté, les entreprises les plus compétitives sont les plus rentables ; elles réalisent des bénéfices importants et cela leur permet de verser des montants importants de corruption (Jellal 1998, Ades et Di Tella 1999), (Bliss et Di Tella 1997), (Svensson, 2003). D'un autre côté, la nécessité d'obtenir des rentes pour les firmes qui perdent en compétitivité les incite à l'offre de pacte de corruption afin de compenser cette perte de compétitivité en influençant les règles de l'activité économique pour réduire certains coûts (évasion fiscale), obtenir un avantage compétitif (barrières à l'entrée) par rapport aux autres firmes (Gauthier et Reinikka, 2001) ou encore des marchés publics.

Au Maroc la rente, ne bénéficie qu'à une infime partie de la société qui s'enrichit au détriment des autres. En d'autres termes les rentes agissent comme un détournement ou un transfert des revenus de la société vers une minorité qui bénéficie déjà d'une situation financière confortable. Elle aggrave donc les inégalités des revenus. Ainsi dans une économie menacée pas les opportunités de rente, la société devient vulnérable à la corruption. Désormais, personne ne veut fournir d'effort, les entreprises désinvestissent, le chômage s'accroît. L'économie de rente ne cesse de faire l'objet des protestations publiques, elle est un héritage de la colonisation, que le système politico-économique marocain a pérennisé. Elle se manifeste notamment par l'octroi des licences et des agréments. Les secteurs les plus touchés concernent le transport routier, le foncier et la pêche. D'après les rapports de Transparency International¹⁷, environ 4000 personnes bénéficient des agréments de transport et environ les 4/5 de pélagiques sont des Espagnols. Il est à noter que ces listes n'ont fait l'objet de publications que très récemment suite aux manifestations dans le cadre de ce qu'on appelle le « printemps arabe » qui a flirté le Maroc entre 2010-2011. L'économie de rente se manifeste également sous forme de privatisations, contrôlées et tournées vers des bénéficiaires bien déterminés.

2.6. Corruption et fiscalité

Les liens entre la corruption et la mobilisation des recettes fiscales ne sont plus à démontrer. La corruption crée des distorsions en termes de recettes au niveau de la fiscalité et sa structure. La corruption n'affecte pas de la même manière les différents composants des recettes publiques. Elle modifie la structure de celle-ci. En effet, la corruption conduit à une insuffisance de la mobilisation des impôts direct et indirect (TVA, IR, DROIT DE DOUANE). Ce qui pèse lourdement sur l'équilibre budgétaire de plusieurs pays.

¹⁶ Bouzazhah, M et Jellal M, (2012), rente et corruption au Maroc théories et évidences, Work Paper. Almakhrizi Institut d'économie. P 6.

¹⁷ Transparency International 2012.

Ghura (1998) et Chambas (2005) ont conclu que la corruption produit des effets négatifs sur les rentrées fiscales en érodant le civisme fiscal des populations. Cette théorie a été empiriquement validée par les travaux de Mégersa (2003) il a montré à travers une étude sur l'Afrique que les pertes de recettes disponibles pour l'Etat sont estimées à près de 50% des recettes collectées.

Egalement, la corruption déforme le rôle allocatif de l'Etat car elle affecte la structure des dépenses publiques en faveur des programmes facilitant le prélèvement de pots-de-vin, et les éléphants blancs, ces projets inadaptés, et jamais aboutis, se multiplieront (Winston, 1979).

La corruption facilite l'évasion fiscale. La fraude fiscale est une des conséquences de la réduction des ressources publiques. Selon Virmani (1989), Hindricks et al (1999), Acconcia, Damoto et Marting (2003), la fraude fiscale étant définie comme la dissimulation par un agent économique de la valeur réelle des transactions économiques légales dans le but d'éviter la charge fiscale.

Dans le même ordre d'idées Tanzi (1982) Sheinder (1994, 1997) Johnson et al (1997) Gilles (1999), Dreher et al (2005) ont démontré que des taux d'imposition élevés favorisent le développement des activités frauduleuses.

La corruption accentue les déficits publics car les contrats ne sont pas alloués au moins-disant et la fréquence des avenants renchérit le coût initial des projets.

2.7. Corruption éducation, inégalité et pauvreté

Dans son modèle, Seika (2005) soutient l'hypothèse selon laquelle une fois le diplôme décroché, l'étudiant, même le meilleur, cherche à tout prix à accéder au monde professionnel, excluant par exemple le monde de la recherche ou les études post-universitaires, surtout dans les pays Africains, à cause de la corruption. Seika a validé empiriquement l'effet dissuasif de la corruption. Mo (2001) estime aussi que le nombre moyen d'années d'études est significativement plus faible dans les pays les plus corrompus. Dreher et Herzfeld (2005) trouvent que l'impact de la corruption sur le taux d'inscriptions est négatif : Une augmentation d'un point de l'indice de corruption réduit le taux d'inscription de l'ordre de 5%. MoKaddem (2010) va aussi dans la même lignée: la corruption encourage la démotivation scolaire.

La pauvreté, l'inégalité et la gouvernance sont indissociablement liées car la pauvreté et l'inégalité peuvent affaiblir encore une gouvernance déficiente. Comment est-il possible de briser ce cercle vicieux ?

Kaufmann. D et Kraay. A (2002, 2005) ont montré que c'est la crise de gouvernance qui est à l'origine de la faible croissance et donc du maintien de la pauvreté. L'amélioration de la gouvernance est donc un préalable au décollage, à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté.

Dans le même sens, Gupta et al (2002) confirment réellement que la corruption accroît l'inégalité de revenu, de l'éducation mais aussi dans la distribution de terre. Ce qui n'améliore guère la situation des pauvres. En outre, la croissance de la corruption a une incidence négative sur la croissance du revenu de 20% des personnes les plus pauvres.

Li et al (2000), apportent une mauvaise nouvelle pour les pauvres : l'effet est d'autant plus fort que le niveau de la corruption est très élevé.

Gyimah-Brempong et al (2006) concluent avec robustesse qu'une diminution d'un écart-type de la corruption réduit respectivement le Coefficient de Gini de la distribution du revenu de 0.05 points, 0.14 points, 0.25 points et 0.33 points dans l'OCDE, en Asie, en Afrique, et dans les pays d'Amérique latine.

Swamy et al (2001) ne négligent en revanche pas la possibilité d'une inégalité qui accroît la corruption. You et Khagram (2005) apportent un appui considérable à cette thèse, leur explication : parce que les pauvres ne peuvent nullement contrôler les puissants, naturellement, ceux-ci abusent de leur possibilité, le mécanisme étant renforcé dans les pays démocratiques, tout simplement parce que dans les régimes autocratiques, les pauvres sont facilement opprimés alors que cela ne semble pas faisable dans des démocraties. De la sorte, la seule possibilité pour les riches de maximiser davantage leur richesse est de faire usage de la corruption. On serait alors en présence d'un cercle vicieux.

3. Politique menée par le Maroc en matière de lutte contre la corruption

Le Maroc a initié plusieurs réformes en matière de bonne gouvernance et de moralisation de la vie publique, ces réformes se sont inspirées notamment des recommandations des instances internationales (convention des Nations Unies contre la corruption, convention anti-corruption de L'OCDE, stratégies de gouvernance et de lutte contre la corruption de la banque mondiale, Fonds monétaire international, USAID,...) du rapport de cinquantenaire ainsi que des propositions de la société civile. Aussi l'Etat a mis en place un plan d'actions visant la prévention et la lutte contre la corruption.

Dans cette section, nous présentons tout d'abord un diagnostic de l'ensemble des mesures gouvernementales visant à éradiquer ce phénomène ayant tendance à gangréner la société marocaine. Ensuite, analyser les réalisations en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

3.1. Etat des lieux des réformes engagés par le gouvernement

La prévention et la lutte contre la corruption est placée au cœur de la stratégie du gouvernement marocain. Depuis 1998, le Maroc a entamé une réforme visant la modernisation de l'administration par l'adoption d'un « pacte de bonne gestion » qui prenait la forme d'un appel solennel lancé à l'intention de tous les fonctionnaires et agents publics en vue de contribuer par leur adhésion aux principes communs de bonne gestion et créer les conditions favorables à une mutation profonde de l'appareil administratif.

Le deuxième axe de la réforme a concerné la justice. Il s'agit là encore de responsabiliser et de développer l'éthique professionnelle autour d'un programme de modernisation et de moralisation du système judiciaire. A titre d'exemple, une réforme importante dans ce domaine est la création d'une instance de médiation, « Diwan al madalim » en 2001 et l'arsenal juridique a été donc très développé en même temps que le développement de la corruption.

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte marqué par la redéfinition des missions de l'administration, la déconcentration administrative et la régionalisation avancée ainsi que le développement de plus en plus de l'E-administration.

Aussi, plusieurs initiatives ont ainsi été initiées dans le cadre de programmes nationaux, notamment :

- La signature en 2003 de la convention des Nations-Unies relative à la lutte contre la corruption et sa ratification en 2007. Cette convention a pour objet de promouvoir et renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption de manière plus efficace; faciliter et appuyer la coopération internationale et l'assistance technique aux fins de prévention de la corruption et de la lutte contre celle-ci, [...] promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics.¹⁸
- La signature de la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée¹⁹. qui vise explicitement la corruption et le blanchiment du produit d'une infraction pénale.
- La mise en place d'un plan national de prévention et de lutte contre la corruption en 2005. Ce plan prévoyait la mise en place d'une série de lois et de décrets portant entre autre sur les marchés publics, sur le blanchiment d'argent, la déclaration de patrimoine, l'exécution des jugements ainsi que la mise en place en 2007 d'un organe de suivi et de prévention anti-corruption, l'ICPC²⁰. Cette instance est dotée de larges attributions pour recueillir les informations, constituer une base de données, proposer des mesures et faire le suivi et l'évaluation des politiques de lutte contre la corruption.
- L'élaboration d'un plan national de prévention et de lutte contre la corruption en 2010 s'articulant autour de six axes suivants :
 - i. institution d'une relation transparente entre l'administration et ses usagers ;
 - ii. consolidation des valeurs d'intégrité et de mérite au sein de l'administration ;
 - iii. renforcement de contrôle interne dans les administrations publiques;
 - iv. consolidation de la transparence dans la gestion financière et dans les marchés publics ;
 - v. poursuite de la réforme du système réglementaire;
 - vi. encouragement du partenariat et de la coopération entre les intervenants au niveau national et international.

3.2. Inefficacité des initiatives de prévention et de la lutte anti-corruption

Aujourd'hui, tous les acteurs institutionnels sont censés jouer un rôle d'importance dans la lutte contre la corruption au Maroc : Parlement, Exécutif, Autorité judiciaire, Médiateur, Cour des comptes, ICPC, Médias, Société civile, Partis politiques et Entreprises.

Néanmoins, malgré un bon nombre d'acquis tels que la nouvelle constitution, la loi sur la protection des témoins, la création de l'instance centrale de prévention de la corruption... nous avons constatés une amplification du phénomène de la corruption. Le champ de la corruption est entrain de s'étendre à l'ensemble des domaines de la chose publique. La politique suivie au Maroc en matière de lutte contre la corruption est dépourvue d'une dimension stratégique, et d'un engagement effectif anti-corruption. En effet, il faut souligner l'absence d'une stratégie qui définit les mécanismes à mettre en œuvre pour moraliser la vie publique et ses moyens humains et matériels. A cet effet, le mouvement social émergent à partir de février 2011 est venu insister sur le besoin pressant pour le Maroc d'afficher sérieusement une véritable adhésion dans la lutte contre la corruption. Aussi, la nouvelle constitution est venue insister sur l'impératif du renforcement d'un ensemble de mécanismes visant la moralisation de la vie publique.

De même il faut pointer du doigt l'incompatibilité du dispositif pénal et judiciaire avec les exigences de la lutte contre la corruption. La constitution marocaine notamment les articles 93, 94, 154 et 159²¹ recommande

¹⁸ Pour une consultation du texte de cette convention conférer l'adresse <http://www.icpc.ma>

¹⁹ Convention de Palerme du 12 Décembre 2000. Ratifiée par le Maroc le 20 septembre 2002. B.O du 19 février 2004, p. 265. Adresse consultée <http://www.sgg.ma>

²⁰ L'ICPC a été créée par le décret de 13 mars 2007 et mise en place le 2 Décembre 2008.

²¹ Les principales dispositions constitutionnelles consacrant les règles de bonne gouvernance ont trait aux articles 93, 94, 154 et 159 :

en matière de politique de lutte contre la corruption la mise en liaison entre la responsabilité et la reddition des comptes ainsi que la constitutionnalisation des institutions de bonne gouvernance.

La carie de la corruption au sein la vie publique marocaine est profonde pour différentes raisons :

Premièrement, la lutte contre la corruption n'est clairement pas une priorité politique.

Il apparaît clairement que la lutte anti-corruption n'est pas une priorité pour les principaux acteurs politiques marocains: ni l'exécutif, ni les partis, ni le Parlement ne se montrent particulièrement sensibles à cet enjeu. En outre, lorsque l'on analyse la gouvernance de ces institutions sous l'angle de leur transparence et redevabilité (capacité à rendre compte), tant du point de vue des règles que des pratiques, celles-ci n'apparaissent pas d'avantage comme exemplaires.

Deuxièmement, des institutions faiblement impliquées dans la lutte contre la corruption qu'il s'agisse de la justice (en ce qui concerne le contrôle du pouvoir exécutif et la répression effective de la corruption), des autorités de lutte contre la corruption (au regard de leurs actions en matière de prévention, d'éducation et d'investigation), des partis politiques (tant du point de vue de leur représentativité que de celui de leur engagement dans la lutte anti-corruption), des forces de l'ordre (étant donné le bilan de leurs poursuites judiciaires en matière de corruption), de l'exécutif (considérant sa gestion du secteur public et son action de lutte anti-corruption) et du Parlement (pour son action de contrôle de l'exécutif et son engagement dans la lutte contre la corruption).

Troisièmement, les lois existent... mais sont insuffisamment appliquées

L'implication des institutions marocaines dans la lutte contre la corruption est globalement faible. Il faut mettre en lumière un décalage récurrent entre un cadre juridique ou institutionnel globalement très satisfaisant et des pratiques ou une mise-en-œuvre de ces règles qui ne suivent pas. Ainsi, la prévention et la lutte contre la corruption pourront notablement progresser si l'on s'efforce de mieux faire respecter les règles déjà existantes.

Quatrièmement, la lutte contre la corruption au Maroc prend la forme d'une politique essentiellement symbolique. Dans un certain nombre de cas, les institutions de la lutte anti-corruption ne disposent que de pouvoirs d'investigation et de sanction relativement faibles. L'ICPC est dépourvue de tout pouvoir de décision; elle ne dispose d'aucun pouvoir d'investigation, ni de poursuite concernant les infractions détectées. Hong-Kong donne l'exemple d'un pays qui a vu chuter la corruption ambiante de façon spectaculaire avec le temps. Ce succès provient en partie de l'établissement d'un organisme autonome de lutte contre la corruption, doté de pouvoirs énormes. Les attributions limitées de l'instance et son manque d'autonomie vis-à-vis du gouvernement constituent donc les obstacles majeurs à la réussite de sa mission.

Enfin, les élites politiques ne sont pas les seuls responsables. Il est injuste d'imputer aux seules élites politiques marocaines la responsabilité des insuffisances de la lutte contre la corruption. Les Marocains, parfois complaisants à l'égard du favoritisme et de diverses formes d'arrangements, nourrissent un rapport ambigu à l'égard de la corruption.

3.3. Réflexions pour l'avenir

Le travail de fond qui devrait être fait est de guérir le mal à la racine. La première des actions à mener dans le futur c'est qu'il faut mieux **sensibiliser** les marocains aux enjeux et solutions de la lutte contre la corruption en introduisant ce thème dans les programmes d'éducation civique et en donnant une meilleure visibilité aux travaux d'institutions telles que l'instance centrale de prévention et de la lutte contre la corruption (ICPC). Deuxièmement, les **partis politiques** doivent enfin **ériger la lutte contre la corruption en véritable priorité** et aller ainsi bien au-delà des habituelles réformes symboliques motivées par les affaires. La **société civile**, au sens large, doit se mobiliser davantage pour susciter le rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs institutions.

Troisièmement, encourager le contrôle citoyen ainsi que la **participation citoyenne** à l'élaboration de la décision publique. Cela passe notamment par une accélération de la mise en œuvre du dispositif marocain sur le droit d'accès à l'information.

-
- En vertu de l'article 93, «...les ministres accomplissent les missions qui leur sont confiées par le chef du gouvernement. Ils en rendent compte au conseil du gouvernement».
 - L'article 94 mentionne que «...la loi détermine la procédure de cette responsabilité. »
 - Selon l'article 154, on peut lire que «les services publics sont soumis aux normes de qualité, de transparence de reddition des comptes et de responsabilité..... ».
 - De même, l'article 159 est clair à ce sujet « les instances en charge de la bonne gouvernance sont indépendantes. Elles bénéficient de l'appui des organes de l'Etat. la loi pourra, si nécessaire, créer d'autres instances de régulation et de bonne gouvernance ... ».

Quatrièmement, imposer aux **partis politiques** l'obligation de publier intégralement leurs comptes et doter l'ICPC de pouvoirs d'investigation et poursuites pénales.

Cinquièmement, encourager le développement du **journalisme d'investigation** et assurer la transparence de l'**actionnariat des médias**. De même certaines comparaisons internationales ont affirmé que la liberté de la presse est susceptible de faire baisser la corruption.

Enfin une autre manière qui peut être efficace pour combattre la corruption est la combinaison entre le contrôle «par le bas» c'est-à-dire la supervision directement réalisée par les usagers et le contrôle « par le haut » c'est-à-dire l'audit administratif interne. « Le cas du Brésil est intéressant. Dans ce pays, tous les mois, des dizaines de municipalités sont choisies au hasard lors d'une loterie télévisée pour que leurs comptes soient audités. Les résultats de ces audits sont transmis aux médias et diffusés au public »²².

II. Conclusion

Dans ce travail nous avons tenté d'analyser la corruption en mettant en évidence ses causes, ses manifestations et ses effets sur la croissance et le développement de l'économie marocaine. Il ressort de l'analyse que la corruption est entrain de s'étendre à l'ensemble des domaines de la société que ce soit dans la justice, la santé, la politique, les contrats gouvernementaux... Elle semble faire partie intégrante de la structure des rapports sociaux. Elle produit des effets néfastes sur l'économie marocaine. Elle est considérée comme une surtaxe supportée à la fois par le citoyen et l'entreprise.

Les raisons qui expliquent la corruption dans le secteur public, telles qu'elles figurent dans bon nombre d'enquêtes de perception (Transparency International par exemple), sont l'absence de sanction, le « désir d'enrichissement rapide » et la faiblesse des salaires comparativement au secteur privé.

Certes, le gouvernement marocain a fait des tentatives allant dans le sens de la bonne gouvernance ainsi que des réformes d'ordres institutionnelles (création de l'ICPC) et juridiques, toutefois il faut souligner l'absence d'une réelle volonté politique pour éradiquer le problème de la corruption car les lenteurs constatées entre les engagements du gouvernement et leur mise en application peuvent douter de cette volonté.

Aussi, le problème de la corruption au Maroc n'est ni un problème de prévention ni un problème de législation mais un sérieux problème d'application des lois. Il ne suffit pas de légiférer mais faut-il encore assurer la mise en œuvre des lois. et pour que la loi soit efficace et correctement appliquée la justice doit être indépendante, condition de réussite de la lutte contre la corruption.

Références Bibliographiques

Articles et documents de travail

- [1]. Aconcia A., Marcello D'Amato and Riccardo Martina; (2003); "Corruption and Tax Evasion with Competitive Bribes"; CSEF working papers, n. 112.
- [2]. Anoruo, E. et Braha, H. (2005), Corruption and Economic Growth: the African Experience, *Journal of Sustainable Development in Africa*, 7(1), 43-55.
- [3]. Aysan, F., Nabli, K. et Veganzones-Varoudakis, A. (2007), Governance institutions and private investment: An application to the MENA, *Developing Economies*, 45(3), 339-377.
- [4]. Balamoune-Lutz, M. et Ndikumana, L. (2007), Corruption and Growth in African countries: Exploring the Investment Channel, *African Economic Conference 2007, United Nations ECA Working Papers*.
- [5]. Benali D. La corruption obstacle au développement. *Revue pôle de compétences en économie*. N°1 Rabat 2002.
- [6]. Bouzahzah, M et jellal M, (2012), rente et corruption au Maroc théories et évidences. *Work Paper. Almakhrizi Institut d'économie*.
- [7]. Brunetti, A., Kisunko, G. et Weder, B. (1998), Credibility of Rules and Economic Growth: Evidence from a World Wide Private Sector Survey, *The World Bank Economic Review*, 12(3), 353-384.
- [8]. Campos, J. E., Lien, D. et Pradhan, S. (1999), The Impact of Corruption on Investment: Predictability Matters, *World Development*, 27(6), 1059-1067.
- [9]. Chambas Gérard ; (2005); "Afrique au sud du Sahara- Mobiliser des ressources fiscales pour le développement"; *Economica*.
- [10]. Cross-Country Analysis, in Elliot, *Corruption and the Global Economy*, (Washington D.C.: Institute for
- [11]. De la Croix D. et Delavallade C. (2007), Corruption et allocation optimale de l'investissement public, *Revue économique*, 58(3), 637-647.
- [12]. De Rosa, D., Gooroochurn, N. et Görg, H. (2010), Corruption and Productivity. Firm-level Evidence from the BEEPS Survey, *Policy Research Working Paper 5348*.
- [13]. Delavallade, C. (2006), Corruption and Distribution of public spending in Developing Countries, *Journal of Economics and Finance*, 30(2), 222-239.
- [14]. Dreher A. et Herzfeld, T. (2005), The Economic Costs of Corruption : A Survey and New Evidence, *Mimeo*.
- [15]. Dreher Axel, Christos Kotsogiannis and Steve McCorrison; (2004); "How do institutions affect corruption and the shadow economy?"; *University of Exeter, Mimeo*.
- [16]. Dreher, A. et Schneider, F. (2010), Corruption and the Shadow Economy: an Empirical Analysis, *Public Choice*, 144(1), 215-238.
- [17]. Dzhumashev, R. (2009), Is there a direct Effect of Corruption on Growth?, *MPRA Paper No. 18489*
- [18]. El Aoufi, N (2001). La corruption dans les marchés publics. Une enquête. *Revue Critique économique* N° 5 Rabat.
- [19]. Everhart, S., Martinez-Vazquez, J. et McNab, M. (2009), Corruption, Governance, Investment and Growth in Emerging Markets, *Applied Economics*, 41(13), 1579-1594.

²² Jaïdi L. (2013). La vie éco du 10- 12-2013. Adresse consultée [http// : www.lavieeco.com](http://www.lavieeco.com)

- [20]. Friedman, E., Johnson, S., Kaufmann, D. et Zoido-Lobaton, P. (2000), Dodging the Grabbing Hand: The Determinants of Unofficial Activity in 69 Countries, *Journal of Public Economics*, 76, 459-493.
- [21]. Ghura, D. (1998), Tax Revenue in Sub-Saharan Africa - Effects of Economic Policies and Corruption, IMF Working Papers n°98/135.
- [22]. Ghura, D. A. D.; (1998); "Tax Revenue in Sub-Saharan Africa - Effects of Economic Policies and Corruption" ; IMF Working Papers 98/135, International Monetary Fund.
- [23]. Gupta, S., Davoodi, H. et Alonso-Terme, R. (2002), Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty?, *Economics of Governance*, 3, 23-45.
- [24]. Gupta, S., de Mello, L. et Sharan, R. (2001), Corruption and Military Spending, *European Journal of Political Economy*, 17(4), 749-777.
- [25]. Gyimah-Brempong, K. (2002) Corruption, Economic Growth and Income Inequality in Africa, *Economics of Governance*, 3, 183-209.
- [26]. Gyimah-Brempong, K., De Camacho et Samaria, M. (2006), Corruption, Growth, and Income Distribution: Are there Regional Differences?, *Economics of Governance*, 7(3), 245-269.
- [27]. Haque, M. et Kneller, R. (2008), Public Investment and Growth: The Role of Corruption, Centre for Growth & Business Cycle Research Discussion Paper Series No 098.
- [28]. Hindriks, J., Keen, M., & Muthoo, A. ;(1999); "Corruption, extortion and evasion"; *Journal of Public Economics*, vol.74, 395-430.
- [29]. *International Economics*, 83-107.
- [30]. Jaïdi, L (2013). La vie éco du 10- 12-2013. Adresse consultée [http:// : www.lavieeco.com](http://www.lavieeco.com)
- [31]. Jellal, M (1998). Corruption concurrence et morale. Mimeo.
- [32]. Johnson, Simon; Daniel Kaufmann and Andrei Shleifer; (1997); "The unofficial economy in Transition"; *Brookings Papers on Economic Activity* 2: 159-221.
- [33]. Klitgaard, R.; (1988); "Controlling corruption"; Berkeley: University of California Press.
- [34]. Li, H., Xu, C. et Zou, H.-F. (2000), Corruption, Income Distribution, and Growth, *Economics and Politics*, 12(2), 155-182.
- [35]. Mauro, P. (1997), The Effects of Corruption on Growth, Investment, and Government Expenditure: A
- [36]. Mauro, P. (1998), Corruption and the Composition of Government Expenditure, *Journal of Public Economics* 69(2), 263-279.
- [37]. Megersa Helina; (2003); "Up to 50 % Tax Revenue Lost Due to Corruption"; *Daily Monitor*, Addis Ababa, January 28, 2003.
- [38]. Michalet C, A (2002). « Qu'est ce que la mondialisation ». Editions la découverte, Paris.
- [39]. Mo, H. (2001), Corruption and Economic Growth, *Journal of Comparative Economics*, 29, 66-79.
- [40]. Mokaddem, L. (2010), La corruption compromet la réalisation de l'éducation pour tous? : les canaux de transmission, Présenté au Séminaire européen, Study Visit 11 mars 2010.
- [41]. Schneider, Friedrich; (1997); "The shadow economies of Western Europe"; *Journal of the Institute of Economic Affairs*, 17/3, pp. 42-48.
- [42]. Tanzi, V. et Davoodi, H. (1997), Corruption, Public Investment, and Growth, IMF Working Paper, 97/139.
- [43]. Tanzi, V.; (1982); "Fiscal disequilibrium in developing countries"; *World Development*; Vol. n° 10(12), pp. 1069-1082.
- [44]. Virmani, Arvind; (1989); "Indirect Tax Evasion and Production Efficiency"; *Journal of Public Economics* 39 No. 2 (July, 1989): 223-37.
- [45]. Wei, S.-J. (2000), Natural Openness and Good Government, World Bank Policy Research Working Paper No. 2411.

Rapports

- [46]. Banque mondiale, <http://devdata.worldbank.org/wdi2005/Cover.htm>
- [47]. Fonds monétaire international, <http://www.imf.org>
- [48]. Haut Commissariat au Plan, rapport 2010 sur le développement humain
- [49]. Instance Centrale de Prévention de la Corruption, Rapport 2009. <http://www.icpc.ma>
- [50]. Instance Centrale de Prévention de la Corruption, Rapport 2010-2011. <http://www.icpc.ma>
- [51]. Organisation de Coopération et de Développement Economique, <http://www.oecd.org>
- [52]. Organisation Mondiale de Commerce, <http://www.icpc.ma>
- [53]. Transparency International, rapport 2013, <http://www.transparency.org>

Textes juridiques

- [54]. Constitution 2011. <http://www.sgg.gov.ma>
- [55]. Convention de Palerme du 12 Décembre 2000. Ratifiée par le Maroc le 20 septembre 2002. B.O du 19 février 2004. <http://www.sgg.ma>
- [56]. Convention des Nations Unis Contre la Corruption de 2002 ratifiée en 2007
- [57]. Décret sur les Marchés Publics de 2013, publié au Bulletin Officiel N° 6140 du 04/04/2013.
- [58]. Lettre royale du 09 janvier 2002 portant création des Centres Régionaux des Investissements.
- [59]. Loi n° 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, publiée au Bulletin Officiel de 6 Mars 2000
- [60]. Loi-cadre n° 18-95 formant charte d'investissement.